

#94 - OCTOBRE 2024



le lien

LE MAGAZINE DE L'AMICALE DES ANCIENS AGENTS



DOSSIER

L'A

*Entre enthousiasme
et interrogation*



Jean-Philippe MARTIN
Président de SAGAMM Senior

*Chères amies, Chers amis,
C'est avec un grand plaisir que je vous adresse ce premier édito de la rentrée, marquant ainsi le début d'un nouveau chapitre pour notre association. Il y a trois mois, lors de notre congrès annuel, nous avons vécu un moment fort en échanges, entre nous et avec nos collègues en activité, qui tenaient leur congrès au même endroit et le même jour que le nôtre. Ce fut l'occasion non seulement de faire le bilan de nos actions passées, mais aussi de renouveler notre conseil d'administration, qui se voit désormais enrichi de nouvelles compétences et de nouvelles énergies. Je tiens à renouveler mes remerciements à tous ceux qui ont participé à cette assemblée générale. Le nouveau conseil d'administration est déjà au travail, déterminé à répondre aux enjeux qui nous attendent. Ensemble, continuons d'écrire l'histoire de notre association avec passion et détermination. Je compte sur vous tous. Votre participation est déterminante pour dynamiser nos activités et renforcer notre cohésion.
Amicalement*

sommaire

- 03 **MÉTIER** / Mobilité : MMA innove et dévoile de nouvelles garanties d'assurance auto
- 04 **DOSSIER** / L'IA (Intelligence Artificielle)
- 06 **ACTUALITÉ GROUPE** / Fondation MMA Solidarité
- 08 **PATRIMOINE** / Un reste à charge plus élevé / Réexamen des prêts immobiliers refusés / Quelle imposition pour les meublés de tourisme ?
- 09 **PERSPECTIVE** / Convention climat : 1 500 agents généraux réunis pour être acteurs de la transition aux côtés des français
- 11 **TOUT SUR TOUT** / Astuces, conseils en bref
- 12 **JOUEZ LE JEU** / Croisons les mots

MOBILITÉ :

MMA innove et dévoile de nouvelles garanties d'assurance auto

→ Proposé par Maryse Boino, source communiqué de presse MMA.

Le Mans, le 30 août 2024. En plein essor, les tendances de mobilité auto telles que la LOA (Location avec Options d'Achat), la LLD (Location Longue Durée) et le covoiturage redéfinissent la manière dont nous nous déplaçons. À l'écoute de ces évolutions, MMA innove et propose de nouvelles garanties pour ses contrats d'assurance auto.

Un package de garanties pour les véhicules en LOA et LLD

En 2023, le leasing représentait plus de 56 % des immatriculations de véhicules neufs ⁽¹⁾.

Pour répondre à ce changement profond des tendances de consommation auto, MMA propose un ensemble de nouvelles garanties :

- **L'accompagnement à la restitution** : lors de la restitution du véhicule au loueur, MMA mandate un expert avant, pendant et/ou après la restitution. L'expert évalue les frais de remise en état, participe à l'examen contradictoire et peut même procéder à une contre-expertise en cas de doute sur les frais réclamés par le loueur.

- **Retour anticipé** : en cas de résiliation anticipée du contrat de location, MMA prend en charge jusqu'à 5 000 € les frais facturés par le loueur.

- **Indemnisation +** : MMA prend en charge l'indemnisation du véhicule à sa valeur d'achat en cas de destruction ou vol dans les 5 années suivant le début de la location.

Des déplacements assurés avec l'assistance SOS Mobilité :

- **SOS covoiturage** : le covoiturage continue de gagner du terrain : en 5 ans, le nombre de trajets quotidien a explosé pour atteindre plus d'1,1 millions au mois de mars 2024 ⁽²⁾. La garantie SOS Covoiturage vise à assurer la mobilité immédiate de l'assuré en cas de problème. MMA organise et prend en charge le trajet

jusqu'à destination si le covoitureur de l'assuré ne se présente pas ou si l'assuré est le chauffeur du covoiturage et que son véhicule est immobilisé.

- **SOS Taxi** : suite à un déplacement avec son véhicule, lorsque l'assuré n'est plus en état de conduire en raison d'une incapacité physique ou psychologique, MMA organise et prend en charge le retour en taxi de l'assuré et de ses passagers à leur domicile ou sur le lieu de villégiature.

- **SOS RDV** : lorsque l'assuré doit se rendre à un rendez-vous important (examen/concours, entretien d'embauche, RDV médical) et que son véhicule est immobilisé, MMA organise et prend en charge son trajet jusqu'à son lieu de rendez-vous.

Incluse dans toutes les formules d'assurance auto MMA, SOS Mobilité est une nouvelle garantie d'assistance à la personne avec un objectif facilitateur : garantir l'arrivée à destination de l'assuré en cas de problème de covoiturage, de voiture immobilisée ou encore si l'assuré est dans l'incapacité physique ou psychologique de conduire.

Le conseil sur devis : mieux comprendre et négocier les devis de réparation

Selon les dernières études de l'association Sécurité et réparation automobile (SRA), le prix des réparations auto a augmenté de 7 % en 2023. Pour mieux comprendre et négocier son devis auto, MMA met à disposition une équipe de conseillers qui analyse le devis et peut négocier

son tarif auprès du réparateur. Cette garantie est incluse dans toutes les formules d'assurance auto MMA.

L'indemnisation des dommages liés aux événements climatiques

Pour répondre à l'intensité croissante des sinistres d'origine climatique, MMA indemnise les dommages matériels subis par le véhicule en cas d'aléas climatiques : foudre, tempête, tornade, grêle ou poids de la neige, inondation... L'assuré est indemnisé du coût des réparations et pour le remplacement des pièces endommagées et ce même en l'absence d'arrêt interministériel constatant l'état de catastrophe naturelle.

De nouvelles garanties plébiscitées par les assurés MMA

Pour tester l'utilité de l'évolution de son offre auto, MMA a demandé à ses assurés leur avis ⁽³⁾ sur ces nouvelles garanties, via sa plateforme collaborative digitale « Imaginons.mma ». 83 % des sondés jugent les garanties pour une LLD (location longue durée) différenciantes et ils sont 88 % à attribuer ce même qualificatif aux solutions d'assistance.

(1) Transition du leasing en France – Transport et Environnement, 2023

(2) Le covoiturage en France, ses avantages et la réglementation en vigueur, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2023

(3) Etude imaginons.mma – données internes MMA l'écoute et le sens du service : l'irremplaçable « plus » humain.



L'IA

L'intelligence artificielle (I.A.) suscite autant d'interrogations que d'enthousiasme, notamment dans le secteur des assurances. Cet article explore comment l'I.A., loin de remplacer l'humain, pourrait révolutionner certains aspects de notre quotidien professionnel, sans pour autant bouleverser les métiers traditionnels. L'Union Européenne et la France s'attachent à encadrer son développement via des cadres éthiques et des projets innovants. Le groupe Covéa, bien conscient des enjeux, mise sur une I.A. sécurisée et responsable pour améliorer la relation client et optimiser la gestion des risques, tout en respectant les normes de confidentialité.

→ *Proposé par Thierry Hessant, source l'argus de l'assurance.*

L'évolution des techniques introduit dans notre écoute et notre langage quotidien des expressions nouvelles dont nous ne comprenons souvent pas parfaitement le contenu. Il apparaît que l'I.A., l'intelligence artificielle, est perçue pour certains, comme une notion abstraite qui soustrait, le quidam de notre époque, de la réalité des matériels et des processus de décision. Cet article n'a pas pour objet de vulgariser le concept car il n'est pas aisé, même si son fonctionnement reste binaire comme le sont toutes les applications électroniques. La question que chacun se pose est de savoir si l'ordinateur créera, générera des solutions, des techniques, des modes de fonctionnement et de pensées, des processus

tels que celui-ci pourrait agir sans l'intervention de l'esprit humain et si, par là-même, l'homme pourrait, ou en perdre le contrôle, ou bien que sa direction puisse être détournée à des fins malveillantes par d'autres.

Afin d'esquisser une réponse à cette question existentielle et donc angoissante, il y a lieu de comprendre de quoi il s'agit et d'envisager l'environnement de son développement.

Le principe mis en œuvre est en réalité une interprétation algorithmique, découlant d'une superposition d'un très grand nombre de données récoltées dans des Big Data gigantesques, dont l'étude des fréquences de ces données permet d'établir des relations entre des

éléments comme le suggère la théorie des ensembles. L'I.A. artificielle n'est que le produit d'un jeu d'imitation du raisonnement humain, véritable créateur, mais elle multiplie sa capacité de traitement bien au-delà de la capacité humaine. L'application Chat GPT utilise plus de 200 milliards de paramètres en utilisant ces méthodes.

Cela étant posé, nous devons nous intéresser au cadre établi pour son développement et aux règles qui le régissent.

L'Union Européenne participe aux efforts de régulation au travers de l'IA Act, partenariat mondial sur l'intelligence artificielle, ayant pour objet :

- D'élaborer un cadre éthique pour son déploiement



Images générées par l'IA.

- D'orienter la transition numérique afin de mettre l'IA à la disposition du plus grand nombre
- De mutualiser l'accès aux données afin de la rendre écologiquement et économiquement soutenable.

La France agit activement pour son développement et compte bon nombre d'acteurs, des grands groupes réunis au sein du manifeste IA, des Start Up et licornes ⁽¹⁾, des Instituts de transfert de technologies tels que IRT SK à Toulouse ou SystemX à Saclay, des écoles et universités, le CNRS s'est doté d'un centre afin d'organiser les actions des instituts. Elle dispose également d'un super calculateur public « Jean ZAY » qui lui a permis de réaliser le projet Bloom, projet de science participative gérant plus de 46 langues. Une start-up française Mistral AI a produit des modèles parmi les meilleurs.

Si la mise en place de l'IA absorbe beaucoup de ressources et nécessite une maîtrise et une approche responsable et éthique de son usage, elle peut permettre de stimuler l'innovation, la productivité et la compétitivité économique.

Ce sujet a été abordé par Arthur Dénouveaux, directeur Pilotage de la transformation au sein de la Direction Générale du Groupe Covéa dans un article publié dans l'Argus. Notre groupe n'est pas en retrait sur le sujet de l'intelli-

gence artificielle générative et utilise Copilot, une version comprise dans le pack office de Microsoft qui ne peut utiliser les données envoyées par les collaborateurs, celles-ci étant sécurisées sur un cloud privé. Le groupe est attentif au respect de la propriété industrielle et de la réglementation RGPD.

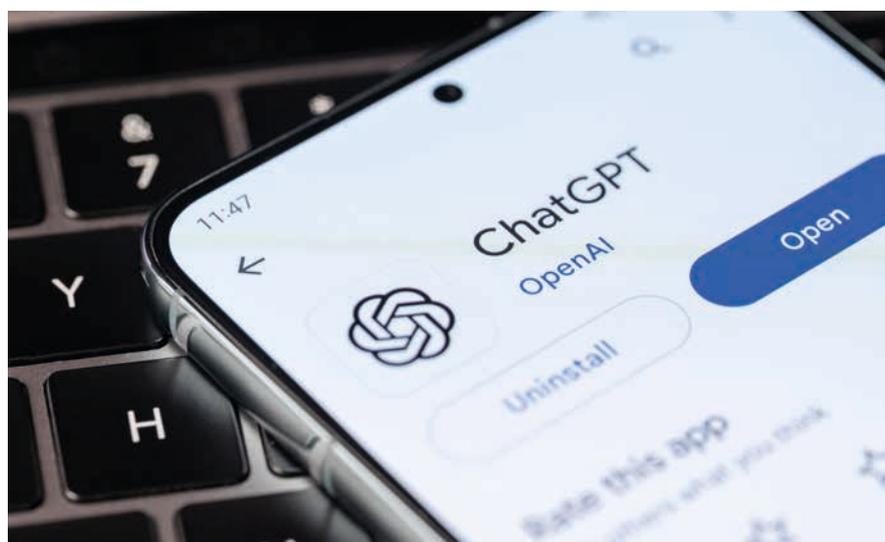
Si M. Dénouveaux ne considère qu'aucun des acteurs de grande taille n'a pris une avance sur la digitalisation, l'IA apportera d'intéressantes applications dans la relation clients en facilitant la synthèse d'échanges, la gestion des sinistres, l'accès à la connaissance juridique et la synthèse documentaire, la modélisation des

risques climatiques, sans révolutionner les métiers de l'assurance.

Toutefois, l'émergence de cette technologie pourrait inciter certains acteurs à l'hyper-segmentation, donc à une forme de démutualisation. Il semble que Covéa cherche à ne pas tomber dans cette spirale avec FIDA (financial data access) qui arrive.

En résumé, l'IA générative ne peut, et ne remplacera pas l'humain.

(1) Licorne désigne les entreprises privées, valorisées à plus d'un milliard de dollars.
Exemple : DOCTOLIB.



Fondation MMA Solidarité

Créée en 1983 sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation MMA Solidarité s'est donnée pour mission de renforcer l'autonomie, l'insertion et le bien-être des personnes en situation de handicap. La Fondation MMA Solidarité finance ainsi des projets d'intérêt collectif promouvant l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. Elle finance des projets pluriels, parmi les champs d'actions suivants : l'aide et l'assistance, le sport, les loisirs et la culture.

→ *Proposé par JP Pelleray, source Fondation MMA Solidarité.*

La Fondation MMA Solidarité sélectionne des projets en mesure d'apporter une contribution positive et concrète à la vie des personnes en situation de handicap. Pour cela, les initiatives retenues doivent respecter des critères d'éligibilité. Les projets soumis sont instruits par la commission d'étude de la Fondation MMA Solidarité en charge d'apprécier leur éligibilité. Le Jury National de la Fondation est constitué d'acteurs extérieurs à MMA, disposant chacun d'une grande expertise et représentatifs dans le domaine du handicap. Ses décisions sont souveraines tant au stade de l'instruction que de la délibération. Après examen préalable par la commission d'étude, les projets sont présentés au Jury National qui se réunit deux fois par an afin de décider de l'attribution de subventions.

A titre d'exemple voici les projets soutenus

- l'ISPC (Institut de Santé Parasport Connecté), institut soutenu à hauteur de 100 000 € en tant que contribution au financement de matériel d'évaluation cardiovasculaire dédié à la personne en situation de handicap et de matériel permettant l'instrumentalisation d'un

gymnase pour l'analyse du mouvement en situation de pratique.

- 2 handbikes, pour renouer avec le sport : La pratique de l'activité « vélo pour tous » s'inscrit dans un environnement sportif d'activités handisport de pleine nature en loisir. Implantée en Haute-Savoie, l'association Handiventure Léman accueille des personnes souffrant d'un handicap, désireuses de pratiquer une activité sportive.

Désireuse de soutenir cette initiative, la Fondation MMA Solidarité a financé en 2023 à hauteur de 6000 € l'acquisition de 2 handbikes.

Promouvoir la diversité et l'égalité des chances chez Covéa

Signataire de la Charte de la diversité en 2017, Covéa a mis en place une politique de la diversité ayant pour fondement l'égalité des chances et l'égalité de traitement dans l'accès à l'emploi, les parcours professionnels et l'environnement au travail.

Ainsi, toutes les offres d'emploi en CDD, en CDI, mais aussi en alternance et en stage, sont explicitement ouvertes à toutes et tous.

Cette politique vise à préserver ou restaurer l'égalité entre les individus quel que soit leur origine géographique, socio-culturelle ou religieuse, leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle.

La Mission Handicap Covéa

En interne, la Mission Handicap Covéa coordonne et se décline en actions concrètes la politique d'entreprise handi-accueillante. Cette politique est encadrée par un Accord Handicap collectif d'un an qui repose sur cinq points :

- Un plan d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap,

- Un plan d'embauche et d'inclusion, avec un objectif de 50 embauches sur 2024,
- Un plan d'adaptation et de formation, visant notamment la formation des managers,
- Un plan de communication et de sensibilisation portés par un réseau de 70 collaborateurs référents qui sont les points de contact de la Mission Handicap Covéa en régions,
- Un plan d'engagement sociétal incluant notamment des actions en faveur des aidants familiaux ou encore l'accessibilité numérique.

Les fondations portées par les marques

MAAF, MMA et GMF ont créé des fondations qui accompagnent et financent depuis de nombreuses années des initiatives innovantes et solidaires.

MMA, une entreprise handi-accueillante

En tant qu'assureur engagé, MMA travaille chaque jour pour répondre aux enjeux liés à l'égalité des chances et à l'inclusion. Dans ce cadre, MMA, au travers du groupe Covéa, a mis en place un Accord Handicap triennal agréé par les Pouvoirs Publics pour favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise.

- La Fondation MMA Solidarité, créée en 1983 sous l'égide de la Fondation de France, a soutenu plus de 2000 projets, ayant aidé près de 20000 personnes en situation de handicap, avec pour mission de renforcer l'autonomie, l'insertion et le bien-être des personnes en situation de handicap.

MMA place la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au cœur de ses



Un handbike jeetrikesporton avec roue arrière motrice (meilleure motricité pour les chemins pentus).



...c'est le nombre de médailles remportées par la France lors des Jeux paralympiques 2024

Publié le 10 septembre 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les athlètes français ont obtenu 75 médailles lors des Jeux Paralympiques de Paris 2024 qui se sont déroulés du 28 août au 8 septembre 2024. C'est le meilleur résultat de la délégation française depuis Sydney en 2000. Un palmarès qui place la France en 8^e position au classement des nations.

Les Jeux Paralympiques ont donné lieu à 549 épreuves sportives autour de 23 disciplines. 236 athlètes français y ont participé.

Les 75 médailles remportées par la France sont réparties ainsi :

- 19 médailles d'or,
- 28 médailles d'argent,
- 28 médailles de bronze.

Lors de la précédente édition des Jeux paralympiques en 2020 à Tokyo, la délégation française avait remporté 55 médailles (11 en or, 15 en argent et 29 en bronze).

À NOTER

Environ 4 400 athlètes issus de 184 délégations ont participé à l'événement, dont 1 859 femmes (soit 42 %), un record dans l'histoire des jeux paralympiques. Plus de 2,5 millions de billets ont été vendus.



3 nageurs handisport de haut niveau : Solène Sache et les frères Alex et Kylian Portal.

- **6,74 %** Taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'UES Covéa à fin 2023.
- **1 290** collaborateurs en situation de handicap au sein de l'UES Covéa à fin 2023. En 2023, **53** nouveaux collaborateurs ont été recrutés et **345** collaborateurs ont été accompagnés par la Mission Handicap et le pôle santé au travail.

priorités. Engagée en faveur de l'égalité des chances, MMA a signé en janvier 2023 un partenariat avec 3 nageurs handisport de haut niveau : Solène Sache et les frères Alex et Kylian Portal.

Solène Sache, 21 ans, est déjà auréolée de cinq médailles aux Championnats de France et d'une médaille de bronze aux Championnats du Monde de natation handisport 2022.

Alex Portal en 2021, il participe à ses premiers Jeux et revient avec deux médailles. En 2023, Alex poursuit sa lancée et remporte 3 médailles d'or lors des Championnats du Monde.

Kilian Portal en 2022, à seulement 16 ans il est sacré double Champion d'Europe Junior. En 2023, il remporte la médaille de bronze au 400 m nage libre lors des Championnats du Monde de Manchester

et partage le podium avec son frère Alex. Durant deux ans, les 3 jeunes athlètes bénéficient d'un soutien financier et d'un accompagnement dédié de MMA.

L'objectif : leur permettre de s'entraîner dans les meilleures conditions en vue des prochaines grandes compétitions nationales et internationales de 2024.

Cet engagement de MMA envers les sportifs de haut niveau s'inscrit dans la politique du Groupe Covéa en matière de handicap et dans le cadre du partenariat signé en février 2022 avec la Fédération Française Handisport.

À travers ce partenariat, MMA souhaite aussi contribuer à changer les mentalités et encourager les personnes en situation de handicap à pratiquer une activité sportive, quel que soit leur handicap.



Un reste à charge plus élevé

À compter du 31 mars prochain, le montant de la participation forfaitaire des assurés aux frais de

santé va augmenter pour les médicaments, les actes médicaux et les transports sanitaires. Ne sont pas concernés par cette hausse les actes réalisés au cours d'une hospitalisation, les analyses de biologie médicale et les examens de radiologie.

La somme que chaque assuré social devra déboursier et qui ne sera remboursée ni par la Sécurité sociale, ni par la complémentaire santé, passe ainsi de :

- 50 centimes à 1 € sur les boîtes de médicaments,
- 50 centimes à 1 € sur les actes effectués par un auxiliaire mé-

dical (kinésithérapeute, infirmier, podologue, orthophoniste, etc.),

- 2 € à 4 € sur les transports sanitaires (par ambulance, véhicule sanitaire léger ou taxi conventionné).

De la même manière, le montant du plafond journalier des franchises médicales (lorsque plusieurs actes médicaux interviennent le même jour) va augmenter de :

- 2 € à 4 € sur les actes effectués par les auxiliaires médicaux,
- 4 € à 8 € sur les transports sanitaires.

En revanche, le plafond annuel des franchises médicales reste fixé à 50 € par assuré social.



Réexamen des prêts immobiliers refusés

La Fédération bancaire française a annoncé que les crédits immobiliers non accordés pouvaient être revus par les banques jusqu'en décembre 2024 à la demande de leurs clients (communiqué du 1^{er} février 2024).

Il doit s'agir de dossiers de financement de la résidence principale de l'emprunteur, d'une résidence secondaire ou encore d'un investissement locatif.

Par ailleurs, les dossiers doivent rentrer dans les critères d'octroi du Haut Conseil de stabilité financière (durée du crédit, taux d'effort calculé avec les conditions de crédit de la banque). Ne pourront donc faire l'objet d'un réexamen que ceux respectant le taux d'endettement maximal de 35 %.

BON À SAVOIR

Chaque établissement bancaire détermine les modalités d'organisation et d'information de ses clients.

QUELLE IMPOSITION POUR LES MEUBLÉS DE TOURISME ?

La loi de finances pour 2024 a durci les règles d'imposition des meublés de tourisme non classés. Pour ces locations, elle a abaissé la limite d'application du régime micro-BIC de 77700 € à 15000 € ainsi que le taux de l'abattement forfaitaire représentatif des charges de 50 % à 30 %.

Ces nouvelles règles d'imposition sont en principe applicables dès l'imposition des revenus de 2023.

Toutefois, à titre exceptionnel, l'administration fiscale admet que, pour l'imposition des revenus de 2023, la location d'un meublé de tourisme non classé reste imposée selon les modalités en vigueur avant la loi de finances pour 2024 et peut donc bénéficier :

- du seuil du régime micro-BIC fixé à 77700 €,
- en cas d'application de ce régime, de l'abattement forfaitaire pour frais de 50 % (actualité BOFIP du 14/2/2024).





CONVENTION CLIMAT :

1500 agents généraux réunis pour être acteurs de la transition aux côtés des français

Le 28 mars 2024, agéa, Fédération nationale des syndicats des agents généraux d'assurance, a réuni des experts et représentants du secteur de l'assurance pour parler de son avenir face aux difficultés grandissantes d'assurer les risques naturels et le nécessaire financement de la transition écologique.

→ Source : communiqué de presse agéa.

Lors des deux tables rondes de la journée, ont été évoqués successivement l'assurabilité des risques naturels - compliquée par leur ampleur et leur fréquence - et le financement de la transition écologique de la société pour agir sur les causes du réchauffement et contrer ses terribles effets sur le terrain.

Aux côtés de Pascal Chapelon, président d'agéa, étaient présents :

- des représentants des compagnies d'assurance : **Florence Lustman**, présidente de France Assureurs et **Thierry Martel**, Directeur Général de Groupama, Vice-Président de France Assureurs et Président de l'Association des Assureurs Mutualistes ;
- des élus : **Ronan Dantec**, sénateur de Loire-Atlantique ; **Christine Lavarde**, sénatrice des Hauts-de-Seine ;
- des représentants des pouvoirs publics : **Martin Landais**, sous-directeur des assurances à la direction générale du Trésor et **Edouard Vieillefond**, directeur général de CCR (caisse centrale de réassurance) ;
- un représentant des experts d'assu-

rance : **Jean-Vincent Raymondis**, président de Saretec et vice-président de la Fédération des sociétés d'expertise

- Des économistes : **Philippe Crevel**, fondateur du Cercle de l'épargne, et **Jean-Hervé Lorenzi**, fondateur du Cercle des économistes ;

- Un scientifique : **Jean-Marc Jancovici**, ingénieur consultant en énergie et climat.

Un moment fort pour la profession

1500 agents généraux ont répondu présent ce 28 mars, preuve que la profession sait se mobiliser et s'emparer de sujets stratégiques qui engagent toute la société.

Grâce notamment à la mobilisation des élus de leurs régions et unions professionnelles, les agents généraux ont démontré que toutes les solutions, qu'elles soient nationales, locales ou propres à chaque compagnie, ne peuvent se créer et se mettre en place sans eux, des acteurs de terrain qui connaissent les spécificités de chacun de leurs clients ou de leur territoire.



Adapter l'assurance pour maintenir une offre pour tous les Français

Premier constat : l'assurance doit rester abordable. Il n'est pas question de voir un phénomène d'exclusion par le prix sur une quelconque partie du territoire.

Comment ? Par la création d'un Observatoire sur l'assurabilité des risques naturels qui serait mis en place par les pouvoirs publics. Obligatoire, il centraliserait les données sur la sinistralité et l'offre assurantielle sur l'ensemble du territoire national.

Deuxième constat : les pouvoirs publics vont être de plus en plus sollicités. L'Etat va devoir mettre en place une stratégie globale pour agir en cas de survenance d'un phénomène climatique majeur mais également pour développer les mesures de prévention, de formation et d'information.

Comment ? En approfondissant le partenariat public/privé qui existe déjà autour de la Caisse centrale de réassurance afin qu'elle dispose d'un rôle incitatif auprès des compagnies d'assurance.

Troisième constat : la prévention n'est pas une dépense mais un investissement. Partout où elle est mise en œuvre elle réduit les dégâts – et donc les coûts – liés aux incidents naturels.

Comment ? En augmentant le budget alloué au fonds Barnier et en élargissant son périmètre aux risques liés au trait de côté.

Quatrième constat : « *l'implication des Français est vitale, notamment dans le financement de la transition écologique. Notre pays est régulièrement montré comme un pays d'épargnants. Ce sera notre force pour adapter la société à ses nouveaux défis* » a affirmé Pascal Chapelon.

Comment ? Pour cela, un travail de pédagogie devra être mené auprès des épargnants et l'offre d'épargne et d'investissement devra s'attacher à démontrer sa pertinence et son impact positif.



Se mobiliser et agir : lancement du Campus climat

Lors de la Convention climat, agée et France assureurs ont convenu du rôle essentiel des agents généraux et de leurs collaborateurs pour sensibiliser les Français aux enjeux climatiques. Pour y parvenir, il est nécessaire d'accroître les actions de formation et de mobilisation de toutes les forces vives des réseaux d'agents généraux. Un point que nous espérons voir mis en avant dans le rapport Langrenoy à paraître.

Pour la Fédération, Pascal Chapelon, a rappelé l'existence de « L'agence durable », kit d'accompagnement pour les agents généraux qui s'engagent dans une démarche RSE, et le lancement d'un Campus Climat comportant de nombreuses ressources pédagogiques proposées par nos partenaires pour s'initier et/ou approfondir les connaissances des agents généraux et de leurs collaborateurs sur les risques climatiques et les moyens mis en œuvre pour accompagner les assurés.

HOMMAGE

Décès de Robert BUREL, ancien Vice-Président du SAGAMM



J'ai eu le l'honneur de succéder à Robert Burel en avril 1984 comme Délégué Régional de Haute Normandie, après avoir été son adjoint dans cette fonction.

Je lui dois une bonne partie de ma formation syndicale et de l'intérêt que j'ai porté dans mon engagement professionnel.

Je voulais lui rendre hommage, pour son professionnalisme, ses engagements, sa rigueur et l'amitié qu'il m'a accordée.

Le décès de Robert Burel est survenu le 21 février 2024, dans sa 98^e année à Gournay-en-Bray où il résidait.

En 1974 il est élu membre du Conseil d'Administration de l'Amicale des MGF et délégué de la Région de Normandie.

Membre du bureau du SAGAMM crée en 09 1982 et conseiller du Président, puis Délégué Général Agence, tout en conservant et ce, depuis 1979, la responsabilité de la Commission « Intéressement ».

En 1984, il est élu 1^{er} Vice-Président du SAGAMM, tout en conservant la charge de la Commission « Intéressement ».

Il a pris sa retraite le 31.12.1992, après s'être associé avec son fils Jean-Marie.

Jean-Marie MARTIN

DEMANDEZ VOTRE NOUVEAU PERMIS

Publié le 19/04/24



AVANTAGES

Cette démarche est gratuite (en dehors de frais de photo) et le permis au format carte de crédit possède une bande contenant des clés de sécurité qui permettent de mieux lutter contre l'usurpation d'identité.

Le permis rose cartonné sera valable jusqu'au 19 janvier 2033 mais il est possible de demander dès maintenant un nouveau permis de conduire au format carte de crédit. Quand on connaît les délais pour obtenir de nouveaux papiers d'identité, mieux vaut s'y prendre à l'avance afin d'éviter les engorgements...

Pour faire une demande en ligne, il suffit de vous connecter ou de créer un compte ANTS (Agence nationale des titres sécurisés).

Il faut ensuite cliquer sur «Nouvelle demande» et choisir le motif de votre demande: «Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire».

Vous devez fournir les documents suivants au format numérique :

- un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport),
- un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois,
- une photo d'identité (une photo papier peut être envoyée par courrier),
- le permis rose à remplacer.

Chemin privé : il faut signaler les dangers

Publié le 20/03/24



Après avoir chuté d'une hauteur de 6 mètres alors qu'il longeait un chemin côtier, un promeneur est gravement blessé. Il attaque en justice le propriétaire qui n'avait pris aucune disposition pour empêcher les touristes de cheminer sur sa propriété jusqu'à un lieu dangereux situé en bord de falaise.

La cour d'appel a jugé qu'on ne pouvait pas reprocher à la victime d'avoir emprunté un sentier non balisé en l'absence de signalisation du danger et que celle-ci n'avait pas commis de faute ayant pu causer l'accident.

Les juges ont donc considéré que le propriétaire était responsable des conséquences dommageables de l'accident et l'ont condamné à verser à la victime 30 000€ à titre d'indemnisation provisionnelle. Cet arrêt a été confirmé en cassation (Cour de cassation, 2^e chambre civile, 30 novembre 2023).

EN QUELQUES CHIFFRES

Source : éditions Prat

■ Tarifs postaux

+ **8,3%** en moyenne en 2024

■ Bilan démographique 2023

68,4 millions de Français (+0,3%)

678 000 naissances

631 000 décès

■ Usage du numérique en santé en 2023

90% des personnes interrogées ont utilisé un outil numérique

78% ont pris un rendez-vous en ligne

■ Surendettement en 2023

+ **8%** de dossiers de surendettement

586 000 personnes concernées

■ Forêts en France

31% du territoire hexagonal et

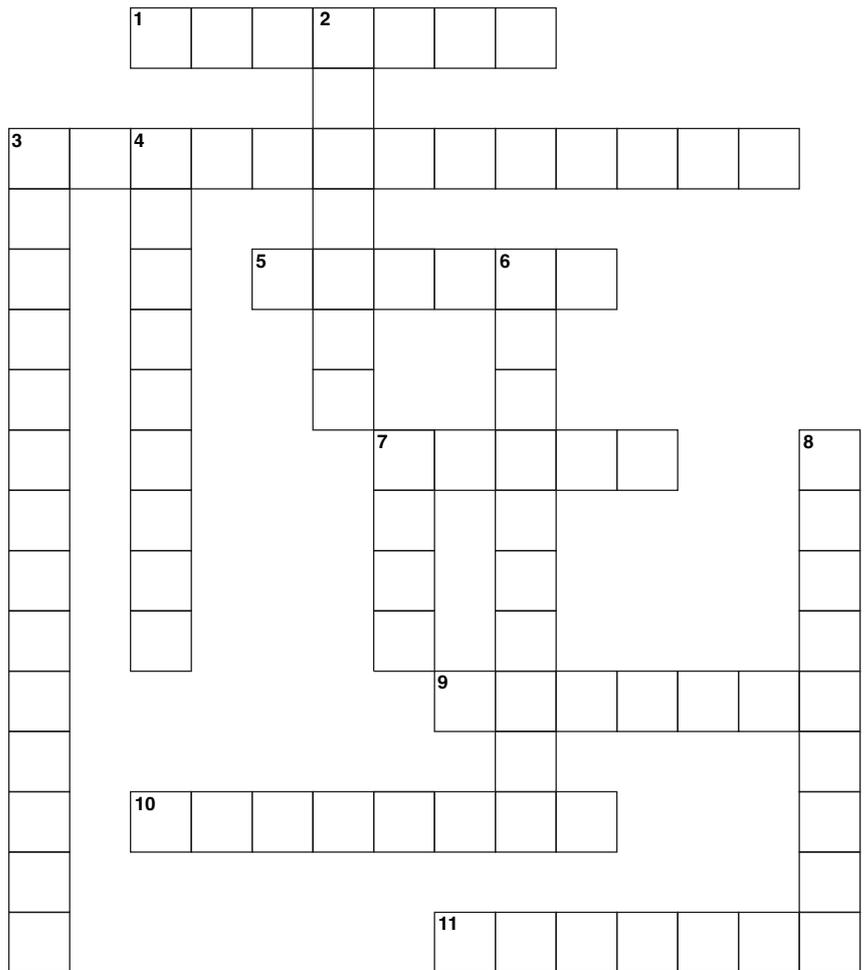
41% du territoire français



A vous de jouer !

ÊTES-VOUS UN EXPERT EN INFORMATIQUE ?

Nous avons croisé les mots de l'univers de l'informatique. À vous de les retrouver à l'aide des définitions ci-dessous et de les repositionner. Et si la solution est en bas de page, ce n'est toujours pas une raison pour tricher !



Horizontal

- 1 Ensemble de données volumineuses en anglais.
- 3 Processus d'acquisition de connaissances.
- 5 Système de nœuds interconnectés, comme des ordinateurs ou des neurones artificiels.
- 7 Réseau de serveurs distants utilisés pour stocker et traiter des données via Internet.
- 9 Logiciel conversationnel simulant une conversation humaine.
- 10 Programme informatique qui exécute des tâches spécifiques sur un ordinateur.
- 11 Système numérique utilisant deux chiffres, 0 et 1, base de l'informatique.

Vertical

- 2 Informations collectées qui peuvent être analysées ou utilisées par un ordinateur pour prendre des décisions.
- 3 Utilisation de machines ou de logiciels pour effectuer des tâches sans intervention humaine.
- 4 Ensemble d'instructions que l'ordinateur suit pour accomplir une tâche spécifique.
- 6 Suite d'instructions permettant de résoudre un problème.
- 7 Ensemble d'instructions écrites dans un langage de programmation.
- 8 Domaine dédié à la conception et à la construction de robots.

